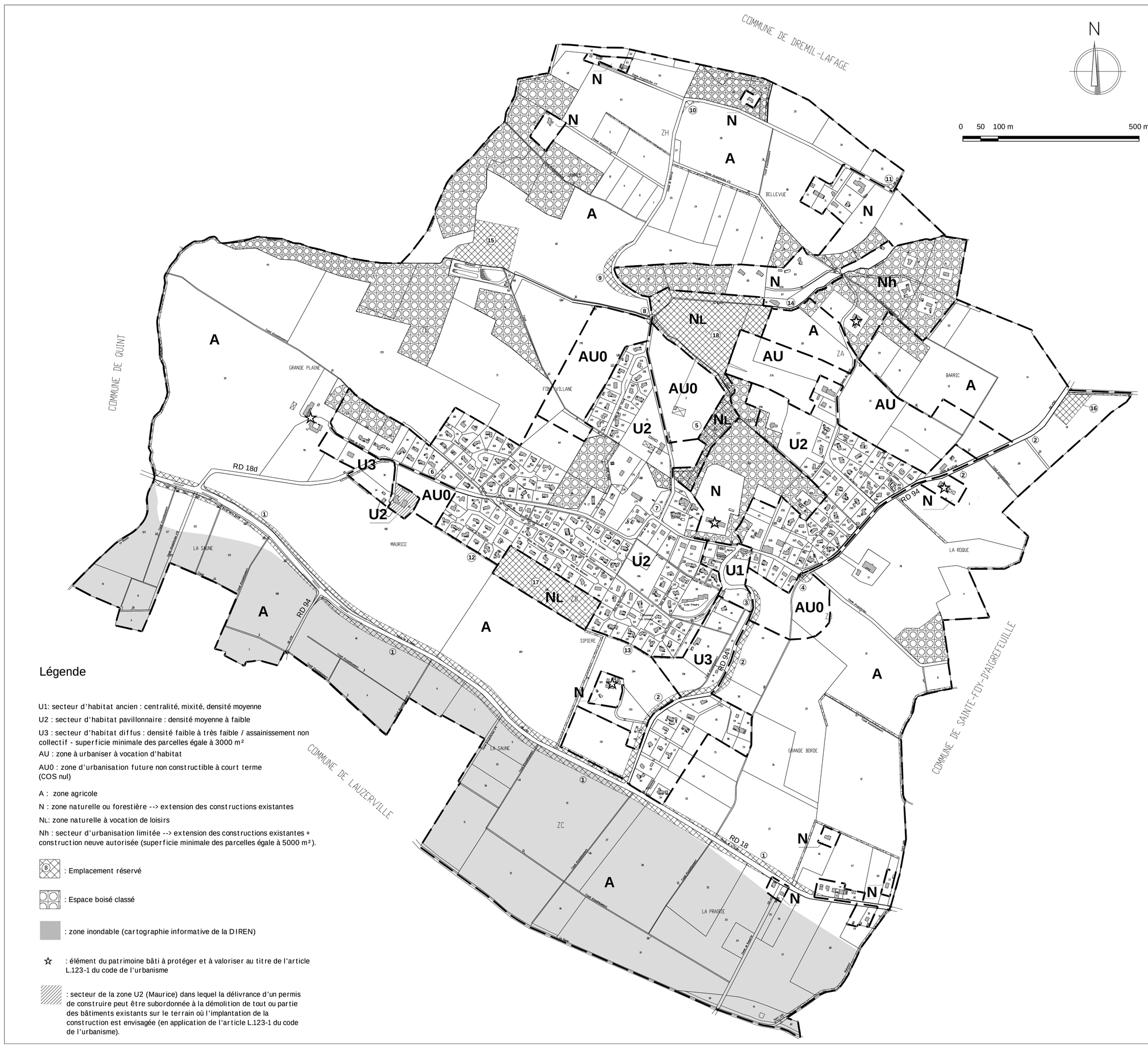


Légende

U1: secteur d'habitat ancien : centralité, mixité, densité moyenne

U2 : secteur d'habitat pavillonnaire : densité moyenne à faible

U3 : secteur d'habitat diffus : densité faible à très faible / assainissement non collectif - superficie minimale des parcelles égale à 3000 m²

AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat

AU0 : zone d'urbanisation future non constructible à court terme (COS nul)

A : zone agricole

N : zone naturelle ou forestière --> extension des constructions existantes

NL: zone naturelle à vocation de loisirs

Nh : secteur d'urbanisation limitée --> extension des constructions existantes + construction neuve autorisée (superficie minimale des parcelles égale à 5000 m²).

8 : Emplacement réservé

: Espace boisé classé

: zone inondable (cartographie informative de la DIREN)

☆ : élément du patrimoine bâti à protéger et à valoriser au titre de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme

: secteur de la zone U2 (Maurice) dans lequel la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où l'implantation de la construction est envisagée (en application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme).

LISTE DES EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS

	1 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A LA VOIRIE	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la RD 18	Département	54800 m²
2	Elargissement de la RD 94	Département	12560 m²
3	Aménagement d'un carrefour sur la RD 94	Commune	380 m²
4	Aménagement d'un carrefour sur la RD 94	Commune	800 m²
5	Création d'une liaison piétonne Centre bourg - Zone de loisirs	Commune	14200 m²
6	Création d'une voie	Commune	460 m²
7	Elargissement du chemin de Bellevue	Commune	570 m²
8	Aménagement d'un carrefour chemin de Bellevue	Commune	705 m²
9	Rectification d'une courbe sur le CR1	Commune	3000 m²
10	Elargissement d'un virage sur le CR1	Commune	400 m²
11	Elargissement d'un virage sur le CR1	Commune	300 m²
12	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	850 m²
13	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	1310 m²
14	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	910 m²
	2 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES OUVRAGES PUBLICS		
15	Extention de la station de traitement des eaux usées	Commune	16650 m²
	3 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET A DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
16	Aménagement d'un cimetière	Commune	5300 m²
	4 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES ESPACES VERTS		
17	Aménagement d'un espace public: aire de jeux et de loisirs	Commune	28350 m²
18	Aménagement d'une zone de loisirs	Commune	51350 m²
		Sous-total département	67360 m²
		Sous-total commune	125535 m²
		Total	192895 m²

P.L.U. d'Aigrefeuille
Ségui & Chelsweb 33 rue Paul Dupin 31500 TOULOUSE 0561 11 88 57 - 0561 11 79 38 - marc.segui@club-internet.fr



Département de la Haute Garonne
Commune d'*Aigrefeuille*

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Arrêté le 17 août 2004

Enquête publique du 28 janvier au 28 février 2005

Approuvé le 15 mars 2005

PLU APPROUVE

PLAN DE ZONAGE
LA COMMUNE

4.2.1
ECHELLE : 1 / 5000